



**Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat**

*Meurthe-et-Moselle*

## Signature du contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail écrit de type particulier.

Il est établi grâce à un formulaire CERFA signé par l'employeur et l'apprenti.

Les éléments essentiels du contrat à ne pas négliger :

- nom du ou des maître d'apprentissage,
- diplômes du maître d'apprentissage + durée de l'expérience dans le domaine d'intérêt de l'apprenti,
- date de début et de fin du contrat,
- durée du contrat,
- l'intitulé du diplôme préparé par l'apprenti,
- le salaire de l'apprenti,
- les horaires de travail de l'apprenti,
- l'adresse de l'établissement de formation.
- indiquer si l'employeur adhère à une convention collective.

### Qui sont les signataires ?

- le jeune majeur ou, s'il est mineur et son représentant légal (parent ou tuteur).
- l'employeur.

### Que faire une fois les exemplaires du contrat signés ?

Une fois qu'ils sont signés ils doivent être remis pour validation au Centre de Formation des Apprentis (ils reçoivent le visa du Directeur du CFA qui atteste de l'inscription de l'apprenti). Le contrat est ensuite transmis à l'organisme compétent pour enregistrement.

## Qui enregistre le contrat ?

Le service enregistrement de la CMA54 procède à la vérification et à l'enregistrement du contrat d'apprentissage

Pour les entreprises des bassins de Nancy, Lunéville, Toul et Pont à mousson :

**4 rue de la Vologne - 54520 LAXOU**

**Tél. : 03 83 95 60 61**

Pour les entreprises des bassins de Briey et Longwy :

**40 Rue Carnot - 54150 VAL DE BRIEY**

**Tél. : 03 83 95 60 64**

L'envoi doit être fait par l'employeur avant le début du contrat, ou dans les 5 jours ouvrables au plus tard.

La CMA dispose d'un délai de 15 jours pour enregistrer le contrat. En l'absence d'action de la CMA dans ce délai, le contrat est admis comme enregistré. En cas de refus le contrat ne peut pas ou doit cesser d'être appliqué.

Une fois le contrat enregistré, l'employeur doit déclarer l'embauche dans les 8 jours précédant l'embauche effective de l'apprenti, comme toute embauche de droit commun.

**VOTRE CONTACT : 03 83 95 60 60**